

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

*Compte-rendu de la réunion « »
du 8 janvier 2015 - 14h - Maroilles*

Ordre du jour

- I) Présentation de la Directive inondation (DDTM)*
- II) Déclinaison de la Directive inondation à une échelle locale, PGRI (DREAL) et SLGRI (DDTM)*
- III) Relation entre SLGRI de la Sambre (PNRA)*
- IV) Présentation du territoire face au phénomène d'inondation et état des lieux (PNRA)*
- V) Organisation du travail à venir et calendrier prévisionnel (DDTM/PNRA)*

Etaient présents :

AEAP (Agence de l'Eau)	Sandrine BERQUET	
Chambre d'Agriculture de région Nord/Pas de Calais	Jean Marie GLACET	Chargé de mission
Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Michel DUVEAUX	Vice-Président
Communauté de Communes du Catésis	Guy BRICOUT	Président
Communauté de Communes du Pays de Mormal	Gérard GENIN	Animateur « Rivières »
Conseil Général du Nord	Monsieur CABOCHE	Chargé de mission
Conseil Général du Nord	Carole LEDDA	Chargé de mission
DDTM 59	Reynald COUTURE	Chargé d'études
DDTM 59	Alexandre DEGEEST	Chargée de mission
DDTM 59	Edwige FOURNIER	Responsable de l'unité Stratégie et Information sur les Risques
DDTM 59	Marie-Céline MASSON	Chef du service SSR
DDTM d'Avesnes Sur Helpe	David THOMAS	Chef d'unité
DREAL	Marie-Alexandrine BERTAUX-VALERE	Chef d'unité
Eau & Force	Monsieur Coelho	Chef adjoint d'agence
Mairie de Landrecies	Francis DUPIRE	Adjoint au Maire
Mairie de Maubeuge	Corinne DEROO	Adjointe au Maire
NOREADE	Didier CATTOEN	Directeur - Section d'Avesnelles
ONEMA	Jean Louis MAROUSE	Chef de service du Nord
PNRA - Commission Locale de l'Eau	Anne Marie STIEVENART	Vice-Présidente de la Commission
PNRA	Guillaume CAFFIER	Chargé de mission « Ressource en eau & Milieux aquatiques »
PNRA	Louisa MESSACI	Assistante du pôle « Patrimoine naturel & Eau »
PNRA	Paul RAOULT	Président du PNRA
Réseaux de gaz	Bernard MONNIER	Directeur adjoint
SDIS	Monsieur FOUCRIER	Commandant
Sous-Préfecture d'Avesnes	Marie Laure TROUILLET	Chargée de mission « Sécurité & prévention de la délinquance »
SMAECA	Monsieur MATHURIN DOLLO	
Voies Navigables de France	Philippe SCULIER	Responsable Antenne VNF de Berlaimont
Voies Navigables de France	Bernard GLORIEUX	

Etaient excusés :

AEAP (Agence de l'Eau)	Monsieur le Directeur	
CCI Gd Hainaut Nd de France	Randolph SEGUY	Directeur Général
CC d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Benjamin SAINT HUILE	Président
CC de Communes du Pays de Mormal	Guislain CAMBIER	Président

DDTM 59	Philippe LALART	Directeur
DDTM Avesnes Sur Helpe	Alain BOURJOT	Responsable
DREAL	Isabelle DERVILLE	Directrice
Mairie de Landrecies	Didier LEMAIRE	Maire
Mairie de Maubeuge	Arnaud DECAGNY	Maire
Météo France	Roland SALENGRO	Responsable de la division Prévision
Réseaux de gaz	Sébastien MIENNE	Responsable secteur
Sous-Préfecture d'Avesnes Sur Helpe	Madame la Sous-Préfète	
SMAECEA	Alain POYART	Président
Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois	Alain POYART	Président
Voies Navigables de France	Monsieur le Directeur	

Monsieur Paul RAOULT accueille les personnes présentes et rappelle que cette réunion a pour but de présenter la démarche de la Stratégie locale de Gestion des Risques d'inondation (S.L.G.R.I) de la Sambre.

Madame Marie-Céline MASSON rappelle le contexte actuel en matière d'inondations sur le territoire ainsi que la chronologie des phases achevées dans le cadre la mise en œuvre de la Directive Inondation : L'Évaluation Préliminaire des Risques adoptée le 22 décembre 2011, la sélection des Territoires à Risques Importants d'Inondation en décembre 2012, la réalisation de cartographies sur ces TRIs et l'élaboration du Plan de Gestions des Risques d'Inondation (P.G.R.I), actuellement en phase de consultation auprès du public. Elle rappelle également la réunion du 24 juin dernier dont l'objet était la réflexion autour du périmètre de la S.L.G.R.I, la définition des membres du Comité de Pilotage et les objectifs principaux à atteindre pour le territoire de la Sambre. Ces éléments ont été validés par l'arrêté préfectoral le 10 décembre 2014.

Madame Marie-Céline Masson indique que l'année 2015 sera consacrée à un travail en commun autour de l'organisation de groupes de travail en charge de l'élaboration de la SLGRI.

Enfin, elle souligne la nécessité d'une co-animation de la démarche des services de l'Etat avec une structure locale pour mener à bien cette démarche.

Monsieur Guillaume CAFFIER rappelle l'ordre du jour.

I) Présentation de la directive inondation, présentée par Edwige FOURNIER, Responsable de l'unité SIR de la D.D.T.M, Lille (cf. PowerPoint ci-joint) :

II) Déclinaison de la directive inondation à une échelle locale, PGRI (D.R.E.A.L) et S.L.G.R.I (D.D.T.M), (cf. PowerPoint ci-joint) :par Edwige FOURNIER, Responsable de l'unité SIR de la D.D.T.M, Lille (cf. PowerPoint ci-joint) et Marie-Alexandrine Bertaux-Valère de la DREAL

III) Relation entre S.L.G.R.I et le SAGE de la Sambre, par Guillaume CAFFIER, Chargé de missions « Ressource en eau et Milieux aquatiques », pour le P.N.R.A et Alexandre DE GEEST, Chargé de mission pour la D.D.T.M d'Avesnes Sur Helpe, (cf. PowerPoint ci-joint) :

IV) Présentation du territoire face au phénomène d'inondation et état des lieux, par Guillaume CAFFIER, Chargé de missions « Ressource en eau et Milieux aquatiques », pour le P.N.R.A et Alexandre DE GEEST, Chargé de mission pour la D.D.T.M d'Avesnes Sur Helpe, (cf. PowerPoint ci-joint) :

V) Organisation du travail à venir et calendrier prévisionnel, par Guillaume CAFFIER, Chargé de missions « Ressource en eau et Milieux aquatiques », pour le P.N.R.A et Edwige FOURNIER, Responsable de l'unité SIR de la D.D.T.M Lille, (cf. PowerPoint ci-joint) :

Échanges autour des groupes de travail

Groupe de travail - 1 : « Aménagement du territoire »

Monsieur Jean-Marie GLACET fait remarquer que les exemples présentés sont ceux de crues qui ont eu lieu en Europe de l'Est et ne sont pas forcément représentatifs des situations que nous rencontrons dans notre région. Il s'interroge, par ailleurs, sur la définition des territoires à intégrer et souhaite prendre connaissance de l'hypothèse de travail qui est envisagée. En effet, l'enveloppe des crues et donc les risques pris en compte seront différents en fonction de la période de retour retenue. Il prend pour exemple les Plan de Prévention des Risques d'Inondation qui se basent sur un événement centennal.

Madame Marie-Alexandrine BERTAUX-VALERE explique que le but est de reprendre les enjeux pour des occurrences décennale, centennale et millénale afin de monétiser le coût des inondations par commune et sur l'ensemble des communes **exposées** en fonction de l'enveloppe considérée. Les interventions pourraient donc être éventuellement priorisées en fonction de ce coût. Elle précise aussi que les cartographies des surfaces inondables pour ces trois occurrences et des cartographies de risques ont été réalisées à l'échelle du périmètre du TRI et portées à connaissance à l'ensemble des parties prenantes.

Madame Marie-Céline MASSON précise que les cartographies réalisées pour l'occurrence millénale visent la limitation des dommages et la préparation à la gestion de crise, ceci afin, le cas échéant, de réduire le délai de retour à la normale du territoire en cas de survenue d'un événement extrême. Elles constituent également une information notable dans le cadre des réflexions menées pour l'implantation de projets structurants sur le territoire (caserne de pompier, hôpitaux etc.)

Le décennal et le centennal seront les deux événements principaux de référence.

Madame Corinne DEROO demande si dans le cadre de cette démarche qui aboutira en 2016, il y aura une instance supplémentaire de vérification

concernant les documents d'urbanisme en cours d'instruction tels que les PLU avant 2016. Elle s'interroge également sur les coûts et les délais induits.

Madame Marie-Céline MASSON informe qu'il n'y aura pas d'instance supplémentaire mais que les services instructeurs responsables du suivi de l'élaboration des PPRI seront informés des éléments de la SLGRI.

Pour réaliser leurs documents d'urbanisme, les collectivités doivent prendre en considération les informations apportées par les cartographies réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation et les orientations définies dans le Plan de Gestion de Risques d'Inondation.

Madame Marie-Céline Masson rappelle que le territoire est couvert par de nombreux Plan de Prévention des Risques d'Inondation qui régissent d'ores et déjà les droits d'utilisation des sols et que ces PPRI sont annexés au Plan Locaux d'Urbanisme en tant que servitude d'utilité publique.

Madame Marie-Alexandrine BERTAUX-VALERE ajoute, qu'en l'absence de SCOT, les PLU devront être mis en conformité avec le PGRI dans les 3 ans après son approbation et que les collectivités peuvent d'ores et déjà les prendre en compte.

Madame Corinne DEROO demande si une participation financière des services de l'État est envisagée pour mettre en place les actions qui seront préconisées dans le cadre de la SLGRI.

Madame Marie-Céline MASSON répond qu'à ce jour l'État n'a pas budgétisé la réalisation de ces actions.

Elle précise cependant que les actions seront raisonnablement ambitieuses et qu'elles afficheront les maîtrises d'ouvrage potentielles en fléchant les financements mobilisables. Le but est d'être pragmatique et d'identifier les actions prioritaires à mettre en place.

Actuellement le seul dispositif pour lequel il y a des financements possibles dans le cadre de la directive inondation sont les PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations).

Madame Marie-Céline MASSON précise que, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation, les seuls financements qui ont pu être mobilisés concernent la réalisation des cartographies réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL.

Enfin, elle annonce que des crédits (faibles) seront normalement destinés à l'animation des réunions.

Enfin, elle ajoute que dans le cadre de la mise en œuvre GEMAPI, des maîtrises d'ouvrage nouvelles pourront émerger.

Madame Edwige FOURNIER tient à préciser que le diagnostic « Enjeux » dans le cadre du groupe « Aménagement du territoire » devra susciter la contribution de l'ensemble des acteurs des autres groupes. Ce diagnostic se veut transversal notamment en ce qui concerne l'élaboration des cartographies liées aux enjeux et la réalisation de l'état des lieux.

Madame Marie-Céline MASSON fait remarquer qu'il est indispensable de prendre en compte le bassin d'activités en matière d'enjeux humains. En effet, les flux de déplacements sont différents en fonction des horaires de la journée. Quant aux enjeux liés au bâti, l'ensemble des monuments historiques devront de même être référencé.

Groupe de travail – 2 : « la réduction de l'aléa »

Madame Carole LEDDA précise également que pour la réalisation du diagnostic, il conviendrait de solliciter la chambre d'agriculture régionale qui gère la base de données RUISSOL. Cette base recense l'ensemble des travaux de réduction du ruissellement agricole.

Groupe de travail – 3 : « la réduction de la vulnérabilité »

Madame Carole LEDDA demande à ce que le Département soit intégré aux groupes de travail concernant la voirie.

Groupe de travail 4 – « La gestion de crise »

Mademoiselle Marie-Laure TROUILLET demande à ce que la Sous-Préfecture soit intégrée au groupe de travail « gestions de crise ». En effet, cette dernière centralise les PCS et coordonne les opérations de gestion de crise.

Enfin, **Monsieur Guillaume CAFFIER** invite chacun à émettre des ajouts ou remarques, concernant le contenu des différents groupes de travail présentés.

Transmission des données pour l'élaboration de l'état des lieux approfondi

Madame Marie-Céline MASSON souligne que les délais sont très courts et qu'il est indispensable que toutes les personnes concernées puissent les respecter afin que les deux mois de travail soient tenus.

Paul RAOULT remercie les personnes présentes pour leur participation à cette réunion. Il ajoute que l'organisation du travail demandée déterminera de façon précise les interventions sur le terrain et que le réseau électrique doit également être pris en considération.

En outre, il tient à préciser qu'il est nécessaire d'organiser des actions concrètes afin de prouver aux élus qu'il existe une réelle opérationnalité sur le terrain. La mobilisation régulière des élus est donc, de ce fait, un élément indispensable.

Enfin, il attire l'attention sur la portée des réseaux sociaux et des réactions vives que l'on peut y trouver. Leur propagation est telle qu'il est important d'obtenir des résultats sur ces dossiers.

